

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 27 MARS 2015 à 19 heures et 30 minutes

Date de Convocation : 23 mars 2015
Date d’Affichage : 23 mars 2015

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

L’an deux mil quinze, le vendredi vingt-sept mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : M. François BOBO, M. Guy PERNAUT, M. Wilfrid PERDU, Mme Isabelle HOUSSET, M. Arnaud MUSIAL, M. Christophe GOSSEAU, M. Avelino GOMES, Mme Valérie BRAILLON, M. Florian COUCHET, M. Jean-Michel MYSKO, Mme Françoise BRUNI

Absent(s) excusé(s) et représenté(s):

Mme Françoise ARMANI	représentée par	M. François BOBO
M. Michel CARRARA	représenté par	Mme Isabelle HOUSSET
Mme Samantha BERTRAND	représentée par	M. Guy PERNAUT jusqu’à 20h
M. Aurélien LESIEUR	représenté par	M. Arnaud MUSIAL

Il est procédé à l’élection d’une secrétaire de séance prise au sein du Conseil. Mme Françoise BRUNI, à l’unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 28 janvier 2015.
2. Suite à la lettre recommandée avec accusé de réception de M. Wilfrid PERDU : demande de révision de la délégation permanente du Conseil Municipal au Maire pour certains actes détaillés et demande de révision des indemnités de fonction du Maire.
3. Approbation du Compte de Gestion de l’exercice 2014.
4. Approbation du Compte Administratif de l’exercice 2014.
5. Affectation du Résultat.
6. Vote des Taux des Taxes Locales Directes.
7. Travaux d’Investissement.
8. Vote des Subventions.
9. Vote du Budget Primitif de l’exercice 2015.
10. Convention ADICA.
11. Dématérialisation SPL Xdemat.
12. Questions Diverses.

M Guy PERNAUT demande la permission de s’exprimer :

« Je demande à prendre la parole pour parler de ces quelques mois passés et de mon ressenti. Il y a eu quelques tensions au sein de l’équipe municipale. Il se peut que cette situation soit due à une mauvaise compréhension, peut-être par manque de dialogue.

Nous devons prendre en compte ses éléments pour améliorer l’entente de notre liste, liste qui a été élue avec une majorité remarquable (13 sur 15 au 1^{er} tour) et au travers de laquelle les Barisiens nous ont fait et nous font confiance.

Il faut œuvrer tous ensemble dans la sérénité pour le bien de la Commune et des administrés.

Mon souhait est de rester unis pour les Barisiens ».

M. François BOBO informe l’assemblée que suite à la volonté de M. Wilfrid PERDU de démissionner de sa fonction de 2^{ème} adjoint et de conserver son mandat de conseiller municipal, M. le Préfet de l’Aisne a accepté cette démission, devenue définitive en date du 20 février 2015.

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2015.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2015.

M. Wilfrid PERDU formule une remarque sur le point abordé en questions diverses à savoir : Chemin des « Usages Sud ».

Ce dernier demande à ce qu'il soit rajouté, pour plus de précisions, la phrase suivante :

« Chemin privé avec passage autorisé aux propriétaires riverains ».

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

2) Suite à la lettre recommandée avec accusé de réception de M. Wilfrid PERDU : demande de révision de la délégation permanente du Conseil Municipal au Maire pour certains actes détaillés et demande de révision des indemnités de fonction du Maire.

M. le Maire donne lecture de la lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par M. Wilfrid PERDU, reçue en Mairie le 26 février 2015 (Annexe1).

M. le Maire demande alors aux conseillers municipaux leurs observations.

Des échanges s'engagent entre les conseillers municipaux, notamment sur le fait qu'il serait dommage de réviser la délégation permanente accordée au Maire ainsi que ses indemnités, alors qu'ils avaient la possibilité de s'exprimer lors du vote du 04 avril 2014.

M. Wilfrid PERDU prend alors la parole afin d'expliquer sa démarche : le Maire doit savoir déléguer.

M. W. PERDU soumet alors, à l'assemblée la création de la fonction de conseillers délégués, rémunérés entre autre avec la diminution de 50 % des indemnités du Maire.

20 heures, arrivée de Mme Samantha BERTRAND.

M. Arnaud MUSIAL, rejoint dans son idée par Mme Valérie BRAILLON, dit qu'il faut avoir les compétences et du temps à consacrer pour étudier et traiter un dossier et que bon nombre de conseillers municipaux ont un emploi du temps rempli dû à leurs vies active et familiale.

M. Jean-Michel MYSKO s'exprime sur le fait que la fonction de conseillers délégués est une bonne idée parce que cela créerait plus d'harmonie au sein du Conseil Municipal, plus de communication et un noyau plus resserré.

M. Arnaud MUSIAL répond que chacun doit s'investir selon ses moyens.

M. Florian COUCHET ajoute que chacun a choisi en début de mandature, les commissions dans lesquelles il voulait s'investir mais que cela doit rester sans contrainte.

M. le Maire propose de passer aux votes.

M. Wilfrid PERDU informe l'assemblée qu'il se retire du vote concernant la révision de la délégation permanente accordée au Maire ainsi que celui concernant la révision des indemnités de fonction du Maire.

Maintien de la Délégation permanente du Conseil Municipal au Maire pour certains actes détaillés :

APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

13 POUR : F. BOBO + pouvoir F. ARMANI, G. PERNAUT, I. HOUSSET + pouvoir M. CARRARA, A. MUSIAL + pouvoir A. LESIEUR, C. GOSSEAU, A. GOMES, V. BRAILLON, S. BERTRAND, F. COUCHET, F. BRUNI

1 ABSTENTION : J-M MYSKO

Maintien des indemnités de fonction du Maire :

APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

10 POUR : F. BOBO + pouvoir F. ARMANI, G. PERNAUT, I. HOUSSET + pouvoir M. CARRARA, A. MUSIAL + pouvoir A. LESIEUR, V. BRAILLON, S. BERTRAND, F. BRUNI

1 CONTRE : J-M MYSKO

3 ABSTENTIONS : C. GOSSEAU, A. GOMES, F. COUCHET

3) Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2014.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal, Mme Grandjean, pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

4) Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2014.

M. le Maire sort de la salle de réunion.

M. J-M. MYSKO, doyen d'âge de l'assemblée, prend la parole et présente le compte administratif 2014 de la Commune, qui s'établit de la manière suivante :

♦ INVESTISSEMENT

Recettes : 17 053.51 €

Dépenses : 139 081.94 €

La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 122 028.43 €

♦ FONCTIONNEMENT

Recettes : 418 401.18 €

Dépenses : 366 743.36 €

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 51 657.82 €

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2014.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

M. le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

5) Affectation du Résultat 2014.

Après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31 DECEMBRE 2014	172 851.95
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c 1068)	66 199.61
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	155 930.25
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31 DECEMBRE 2014	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31 DECEMBRE 2014 001	-49 277.91

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

6) Vote des Taux des Taxes Locales Directes.

M. le Maire résume à l'assemblée son entrevue avec la trésorière adjointe de Chauny, concernant l'augmentation des taux des taxes locales directes :

- Le calcul des dotations de l'Etat est lié au potentiel financier de la Commune.
- Ainsi, si la Commune conserve une fiscalité faible, certaines dotations peuvent être diminuées car le potentiel financier de la Commune est trop faible.
- Pour établir les dotations, l'Etat se base sur un taux de fiscalité par strate démographique.
- Il s'agit donc d'une moyenne.

M. W. PERDU parle alors, de chantage : augmenter les impôts pour ne pas voir baisser les dotations de l'Etat.

Mme V. BRAILLON dit qu'il faut peut-être mieux envisager une augmentation moindre plutôt qu'une augmentation dans les années à venir, plus conséquente.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015
- **VOTE** les taux des Taxes Locales Directes suivants :
 - Taxe d'habitation : 9.54
 - Taxe Foncière (bâti) : 8.24
 - Taxe foncière (non bâti) : 22.96

APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

9 CONTRE L'AUGMENTATION : F. BOBO, W. PERDU, pouvoir de F. ARMANI, I. HOUSSET + pouvoir M. CARRARA, C. GOSSEAU, A. GOMES, F. COUCHET, J-M MYSKO.

1 ABSTENTION : S. BERTRAND.

5 POUR L'AUGMENTATION : G. PERNAUT, A. MUSIAL + pouvoir A. LESIEUR, V. BRAILLON, F. BRUNI.

7) Travaux d'Investissement.

M. le Maire présente à l'assemblée les travaux d'investissement prévus pour l'année 2015.

		Barrières Chemins Forestiers	Tondeuses	Rénovation Eclairage Public	Défibrillateurs	Voirie-Place de la Mairie/rue du Marais	Restes à Réaliser 2014	TOTAL
N° OPERATION		1	2	3	4	5		
Articles	DEPENSES (TTC)							
204172	Sub. Equipement Versée			RàR			16921.70	0.00€
2152	Installations de Voirie	5400.00€						5400.00€
21578	Autre Matériel/Outillage de Voirie		1700.00€					1700.00€
2188	Autres Immo Coporelles				3696.00€			3696.00€
2315	Réfection Voirie					215000.00€		215000.00€
TOTAL		5400.00€	1700.00€	0.00	3696.00€	215000.00€	16921.70€	225796.00€

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

8) Vote des Subventions.

M. le Maire détaille les subventions allouées aux différentes associations de la commune ou autres associations qui en font la demande et qui se résument comme suit :

CCAS :	8 000.00 €
Comité des Fêtes :	11 549.00 €
Coopérative scolaire :	1 650.00 €
OCCE Collège de Saint Gobain :	150.00 €
UNSS Collège de Saint Gobain :	76.00 €

Sports et Loisirs :	700.00 €
UNC Section de Barisis :	150.00 €
Pétanque de BARISIS :	320.00 €
Equitation pour tous	100.00 €
Autres Subventions Ponctuelles	305.00 €

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

9) Vote du Budget Primitif de l'exercice 2015.

M. le Maire procède à la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 : 134 978.25
Chapitre 012 : 193 300.00
Chapitre 65 : 90 000.00
Chapitre 66 : 20 500.00
Chapitre 67 : 1 000.00
Chapitre 023 : 124 607.00
Chapitre 042 : 5 082.00
Total Dépenses Fonctionnement : 569 467.25

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 70 : 33 700.00
Chapitre 73 : 198 997.00
Chapitre 74 : 114 840.00
Chapitre 75 : 25 000.00
Chapitre 77 : 00.00
Chapitre 013 : 20 000.00
Chapitre 042 : 21 000.00
Chapitre 002 : 155 930.25
Total Recettes Fonctionnement : 569 467 .25

Dépenses d'Investissement :

Chapitre 16 : 39 000.00
Chapitre 20 : 16 921.70
Chapitre 21 : 10 796.00
Chapitre 23 : 215 000.00
Chapitre 040 : 21 000.00
Chapitre 001 : 49 277.91
Total Dépenses Investissement : 351 995.61

Recettes d'Investissement :

Chapitre 10 : 94 199.21
Chapitre 13 : 28 107.00
Chapitre 16 : 100 000.00
Chapitre 021 : 124 607.00
Chapitre 040 : 5 082.00
Total Recettes Investissement : 351 995.61

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **VOTE** le Budget Primitif 2015 de la Commune par chapitre tel que présenté ci-dessus.

APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

13 POUR : F. BOBO + pouvoir F. ARMANI, G. PERNAUT, I. HOUSSET + pouvoir M. CARRARA, A. MUSIAL + pouvoir A. LESIEUR, C. GOSSEAU, A. GOMES, V. BRAILLON, S. BERTRAND, F. COUCHET, F. BRUNI

2ABSTENTIONS : W. PERDU, J-M. MYSKO

10)Convention ADICA.

Afin de réaliser les travaux d'aménagement du centre village, l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA) propose de signer une convention pour assister la commune : Convention pour une mission d'assistance à maître d'ouvrage.

Cette convention comprend :

- La consultation des maîtres d'œuvre
- Le suivi des études
- Le suivi des travaux

Considérant que les travaux de voirie de la rue du Marais et de la Place de la Mairie ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage sont inscrits au Budget Primitif 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de prestation avec l'ADICA
- **NOMME** M. le Maire représentant du pouvoir adjudicateur
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces du marché pour un montant prévisionnel inférieur à

90 000€ HT, comme le prévoit l'article L2122.21.1 du Code des Collectivités Territoriales

- **DÉCIDE** d'engager une passation du marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics
- **DÉCIDE** de formaliser l'appel public à la concurrence par une annonce publiée et affichée en mairie et un envoi du dossier de consultation
- **DÉCIDE** d'attribuer le marché au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement le plus avantageuse au regard du seul critère du montant du marché.

APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

13 POUR : F. BOBO + pouvoir F. ARMANI, G. PERNAUT, I. HOUSSET + pouvoir M. CARRARA, A. MUSIAL + pouvoir A. LESIEUR, C. GOSSEAU, A. GOMES, V. BRAILLON, S. BERTRAND, F. COUCHET, F. BRUNI

2ABSTENTIONS : W. PERDU, J-M. MYSKO

11)Dématisation SPL Xdemat.

Compte tenu du niveau actuel des prestations et des développements à venir, la dématérialisation va devenir de plus en plus omniprésente dans notre fonctionnement au quotidien.

Le Département de l'Aube gère des outils de dématérialisation, utilisés pour diverses procédures, telles que les étapes de passation et d'exécution des marchés publics, la notification par courrier électronique, le recours au parapheur électronique ou l'archivage de documents nativement électroniques.

Ce département a souhaité mutualiser la gestion de ces outils de dématérialisation, avec deux autres collectivités départementales, l'Aisne, les Ardennes et la Marne et les proposer également aux collectivités situées sur leur territoire.

Ainsi, le Département de l'Aube a décidé de créer avec les Départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne, la société publique locale SPL-Xdemat dont l'objet est la fourniture de prestations liées à la dématérialisation, notamment par la gestion, la maintenance, le développement et la mise à disposition des solutions suivantes au profit des collectivités actionnaires :

- Xmarchés (plateforme de dématérialisation des marchés publics) ;
- Xactes et Xfluco (tiers de télétransmission permettant la dématérialisation des flux administratifs et comptables) ;
- Xparaph (parapheur électronique) ;

Plus généralement, la société a notamment pour objectifs le partage des savoir-faire, des compétences et des moyens, afin de faire évoluer les solutions de dématérialisation précitées vers une plus grande efficacité, de diminuer leur impact sur les finances publiques des collectivités actionnaires et, plus globalement, de répondre aux besoins de ces dernières en matière de dématérialisation.

La Commune de Barisis-aux-Bois peut aujourd'hui devenir actionnaire de la société publique locale SPL-X-Demat nouvellement créée afin de bénéficier de ces prestations en matière de dématérialisation.

L'adhésion implique l'acquisition d'une action au capital social, au prix de 15,50 euros.

Le service est fonction des options choisies et de la taille de la collectivité

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **DÉCIDE** d'adhérer à SPL Xdemat (Pack minimal de base + Xfluco + Xparaph)
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces subséquentes se rapportant à ce dossier.

APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

13 POUR : F. BOBO + pouvoir F. ARMANI, G. PERNAUT, I. HOUSSET + pouvoir M. CARRARA, A. MUSIAL + pouvoir A. LESIEUR, C. GOSSEAU, A. GOMES, V. BRAILLON, S. BERTRAND, F. COUCHET, F. BRUNI

2ABSTENTIONS : W. PERDU, J-M. MYSKO

11)Questions Diverses.

M. le Maire informe l'assemblée, que suite à la demande d'examen au cas par cas concernant la révision du zonage d'assainissement de la Commune de Barisis-aux-Bois, M. le Préfet a transmis sa décision en date du 20 mars 2015.

L'arrêté préfectoral indique que la procédure de révision du zonage d'assainissement de la Commune de Barisis-aux-Bois n'est pas soumise à une évaluation environnementale stratégique.

M. le Maire contactera, courant semaine prochaine, M. TAQUET, commissaire enquêteur, afin de définir les dates de permanences nécessaires à l'enquête publique.

BONNE NOTE EST PRISE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 20 minutes

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Guy PERNAUT,

Wilfrid PERDU,

Françoise ARMANI,
Représentée par F. BOBO

Isabelle HOUSSET,

Arnaud MUSIAL,

Christophe GOSSEAU,

Avelino GOMES,

Michel CARRARA,
Représenté par I. HOUSSET

Valérie BRAILLON,

Samantha BERTRAND,

Florian COUCHET,

Aurélien LESIEUR,
Représenté par A. MUSIAL

Jean-Michel MYSKO,

Françoise BRUNI,